

79 - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Antenne Petite Enfance

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Le service «Oreille Petite Enfance» de l'Antenne Petite Enfance a pour fonction d'assurer une écoute et un soutien parental dans le cadre notamment du Contrat Enfance Jeunesse.

L'APE sollicite la Ville pour le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1 300 €.

Cette subvention est versée par la mission Tranquillité Publique. En effet, le dispositif répond à certaines priorités de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2015-2017 (Objectif 1 : prévention de la dérive ou de l'enracinement des jeunes dans un parcours délinquant - Objectif 2 : prévention des violences intra familiales).

En cas d'accord, la somme sera prélevée au chapitre 65.522/6574 CS 10500.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement de la subvention de 1 300 € à l'association Antenne Petite Enfance,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention Antenne Petite Enfance 2016.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.